



Forum mondial sur la transparence
et l'échange de renseignements à des fins fiscales



Transparence fiscale 2018

Rapport d'étape





Le Forum mondial contribue à l'établissement de règles du jeu équitables, d'une part, en identifiant les défis susceptibles de nuire à la coopération internationale entre les administrations fiscales et, d'autre part, en apportant un soutien aux juridictions qui ont besoin d'aide pour se conformer aux normes internationales. Il s'agit d'une véritable coopération mondiale à laquelle chaque membre participe sur un pied d'égalité, rend compte de l'application effective des normes convenues auprès des autres membres et bénéficie, dans la même mesure, des avantages résultant de la transparence fiscale.

Maria José Garde, Présidente du Forum mondial (Espagne)

Cette année marque une victoire majeure dans le domaine de la transparence fiscale au plan mondial. Un nombre croissant de pays participe à l'échange automatique de renseignements, et les administrations fiscales ont recours à cet effet à de nouveaux outils de détection de la fraude fiscale. En l'espace de quelques années seulement, nous avons mis en place l'un des systèmes les plus perfectionnés de partage de renseignements entre administrations fiscales, qui permettra, in fine, aux gouvernements du monde entier de générer des recettes supplémentaires et d'assurer une répartition plus équitable des impôts.

Monica Bhatia, Directrice du Secrétariat du Forum mondial (Inde)



Table des matières

Résumé	4
Partie I. Le Forum mondial	6
Partie II. Échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers	13
Partie III. Échange de renseignements sur demande	21
Partie IV. Assistance technique	29
Partie V. Résultats de notre action	34
Partie VI. Prochaines étapes	42
Partie VII. Annexes	45



Résumé

La transparence fiscale et l'échange de renseignements sont au cœur de l'initiative mondiale visant à lutter contre l'évasion et la fraude fiscales. Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (le Forum mondial) réunit plus de 150 juridictions afin de favoriser une coopération mondiale efficace entre les administrations fiscales, à travers la mise en œuvre de normes internationales applicables en matière de transparence et d'échange de renseignements à des fins fiscales, à savoir la Norme d'échange de renseignements sur demande et la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers. Cette initiative permet aux gouvernements à travers le monde de réduire le manque à gagner fiscal créé par l'évasion et la fraude, d'accroître la confiance du public envers le système fiscal et de stimuler les recettes fiscales. Année après année, des progrès remarquables sont accomplis par les membres du Forum mondial dans l'établissement et le développement de réseaux de partage, pour éviter que l'opacité et le secret ne fassent obstacle à une administration fiscale performante. En 2018, un nouveau palier a néanmoins été franchi dans le domaine de la transparence fiscale.

En 2018, un nombre considérable de juridictions ont adopté la Nouvelle norme mondiale d'échange automatique de renseignements. Fortes des expériences concluantes de la cinquantaine de juridictions ayant procédé aux premiers échanges en 2017, 90 juridictions supplémentaires environ ont mis en œuvre, en 2018, l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers des non-résidents. Ce succès marque l'aboutissement d'un processus entamé il y a cinq ans, en septembre 2013, avec la demande d'élaboration d'une norme commune de déclaration adressée par le G20 à l'OCDE. La Norme d'échange automatique de renseignements a été publiée en 2014, puis approuvée par le G20. Le Forum mondial l'a ensuite adoptée en complément de la Norme d'échange de renseignements sur demande et un processus d'adhésion a été lancé au niveau mondial. Après quatre années d'intense préparation, la Norme d'échange automatique de renseignements est aujourd'hui une réalité avec 4 500 échanges effectués. Chaque échange contient des informations détaillées sur les comptes financiers que les contribuables d'une juridiction détiennent dans une juridiction partenaire. Les pays en développement dépourvus de centres financiers, et qui n'étaient pas tenus de réaliser les premiers échanges dès 2018, accomplissent eux aussi des progrès dans cette perspective.

Alors que la Norme d'échange automatique de renseignements ouvre de nouvelles possibilités de détection de la fraude fiscale, l'utilisation d'un instrument bien établi de coopération fiscale – l'échange de renseignements en réponse à une demande d'une juridiction partenaire – continue de progresser. Et cette tendance devrait encore se

renforcer à mesure que les juridictions analysent les données reçues automatiquement et adressent des demandes de renseignements supplémentaires en lien avec les enquêtes fiscales qui en résultent. D'autres types d'échanges, comme les déclarations pays par pays concernant les entreprises multinationales ou les décisions fiscales, contribuent également à l'augmentation du flux des demandes. La Norme d'échange de renseignements sur demande continue par conséquent de jouer un rôle essentiel dans le domaine de la transparence fiscale à l'échelle mondiale, et le Forum mondial veille à sa mise en œuvre efficace dans le cadre du deuxième cycle d'examens par les pairs. Près de 40 rapports ont déjà été publiés, qui témoignent des progrès continus accomplis par les juridictions afin de remédier aux lacunes identifiées lors du premier cycle. Le principal défi auquel les juridictions doivent faire face concerne l'impératif, dans le cadre du nouveau cycle, de veiller à rendre disponibles et accessibles les données sur les bénéficiaires effectifs, et il leur reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour y satisfaire.

De plus en plus de juridictions reconnaissent les avantages de la coopération internationale dans le domaine de la transparence fiscale et de l'échange de renseignements. En 2018, le nombre de juridictions membres du Forum mondial est ainsi passé de 147 à 154, parmi lesquelles la Mongolie, la Serbie, le Monténégro, l'Eswatini, le Cabo Verde, la Bosnie-Herzégovine et, plus récemment, Oman. Presque tous les nouveaux membres sont des pays en développement et le Forum mondial consacre d'importantes ressources pour leur apporter une assistance technique, pour leur permettre de profiter plus facilement des avantages découlant de la transparence fiscale en termes de mobilisation des recettes intérieures.

Le réseau international des relations d'échanges continue de se développer, et les instruments multilatéraux suscitent l'intérêt d'un nombre croissant de signataires. Au 22 novembre 2018, on dénombrait ainsi 126 juridictions adhérentes à la Convention multilatérale sur l'assistance administrative mutuelle à des fins fiscales (la « Convention multilatérale ») et neuf demandes d'adhésion. La totalité des juridictions qui se sont engagées à appliquer la Norme d'échange automatique de renseignements ont aussi choisi de recourir à l'Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant la Norme commune de déclaration pour mettre en place les dispositions nécessaires à l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers. De fait, une approche multilatérale prévaut aujourd'hui en matière de transparence fiscale.

En levant le voile du secret et de l'opacité qui a longtemps entouré les avoirs financiers détenus à l'étranger, les administrations fiscales améliorent considérablement leur capacité à détecter et à lutter contre les pratiques d'évasion et de fraude fiscales par-delà les frontières, et renforcent, ce faisant, les fondements de la discipline fiscale à travers le monde. Ce rapport met en exergue les principales étapes franchies à ce jour et définit de nouveaux objectifs pour l'avenir.

Partie I.

Le Forum mondial



Le Forum mondial

Qui sommes-nous ?

Le Forum mondial réunit **plus de 150 pays**, ainsi que l'Union européenne, dans le but d'opérer une mise en œuvre généralisée et efficace des normes internationales en vigueur en matière de transparence et d'échange de renseignements à des fins fiscales. Il est chargé de veiller à la bonne application de deux normes complémentaires, l'une facilitant l'échange transfrontalier de renseignements fiscaux sur demande (la Norme d'échange de renseignements sur demande), et l'autre permettant l'échange automatique de renseignements concernant les comptes financiers des non-résidents (la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers). En contribuant à la coopération mondiale en vue de mettre en œuvre ces deux formes de partage de renseignements entre les administrations fiscales, le Forum mondial aide les juridictions du monde entier à combattre la fraude et l'évasion fiscales, à lutter contre les flux financiers illicites et à mobiliser les recettes fiscales intérieures.



La hausse du nombre d'adhérents au Forum mondial s'explique par l'intérêt croissant manifesté par la communauté internationale quant aux avantages résultant de la transparence fiscale et de l'échange de renseignements, et par la prise de conscience qu'une coopération mondiale est essentielle à une administration fiscale performante. Rien qu'en 2018, sept nouveaux membres ont rejoint le Forum mondial, à savoir, la Mongolie, la Serbie, le Monténégro, l'Eswatini, le Cabo Verde, la Bosnie-Herzégovine et, plus récemment, Oman. Le Forum mondial présente un profil démographique diversifié, et compte, parmi ses adhérents, la totalité des pays membres du G20 et de l'OCDE, tous les principales places financières internationales, ainsi que des pays en développement, lesquels représentent, aujourd'hui, plus de la moitié de ses membres.

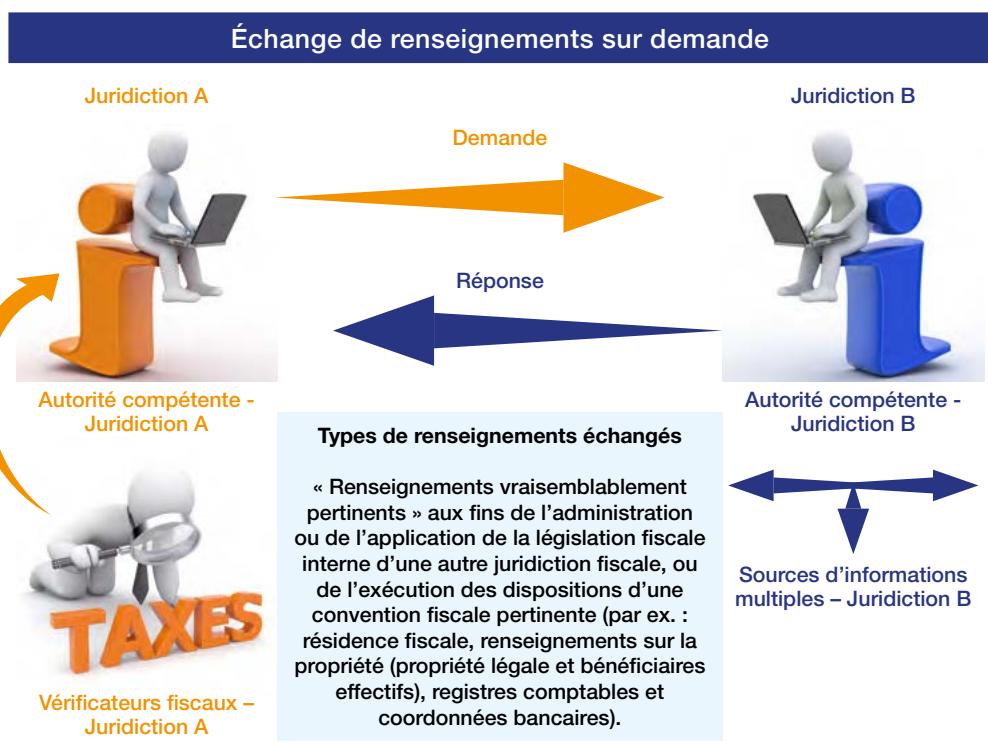


Les normes dont nous encourageons l'application

La Norme d'échange de renseignements sur demande

La Norme d'échange de renseignements sur demande permet aux administrations de demander et d'obtenir des renseignements spécifiques auprès de leurs homologues situées dans d'autres juridictions. L'éventail des renseignements qui peuvent être échangés est très vaste. Conformément à la Norme d'échange de renseignements sur demande, les administrations fiscales sont tenues de transmettre, sur demande, tous les « renseignements vraisemblablement pertinents » aux fins de l'administration ou de l'application de la législation fiscale interne d'une autre juridiction fiscale, ou de l'exécution des dispositions d'une convention fiscale pertinente. Les renseignements généralement transmis via les échanges sur demande portent notamment sur la propriété légale et les bénéficiaires effectifs, les registres comptables et les coordonnées bancaires.

Si elle s'avère très efficace au regard de la diversité des renseignements pouvant être obtenus à des fins fiscales, la norme comporte néanmoins une contrainte qui lui est inhérente. Elle s'applique principalement lorsqu'une enquête ou une investigation est



en cours dans la juridiction requérante, justifiant ainsi le bien-fondé de la demande. De nouveaux instruments, comme l'échange de renseignements normalisés relatifs aux comptes financiers ou la déclaration pays par pays, sont autant de moyens supplémentaires pour les administrations fiscales de détecter des cas d'évasion ou de fraude fiscales. Ces échanges de renseignements normalisés ont pour effet de renforcer l'utilisation de la Norme d'échange de renseignements sur demande, en tant qu'outil de suivi.

La Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers

Grâce aux récentes avancées technologiques qui la sous-tendent, la Norme d'échange automatique de renseignements améliore la coopération entre les administrations fiscales. La nouvelle Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale (la Norme d'échange automatique de renseignements ou la Norme commune de déclaration (NCD)) a été mise au point en 2014 par l'OCDE, en coopération avec les pays du G20. Reconnaissant sa complémentarité

Échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers





avec la Norme d'échange de renseignements sur demande, le Forum mondial l'a adoptée peu après et a lancé un processus d'adhésion au niveau mondial. Tous les membres du Forum mondial (à l'exception des pays en développement dépourvus de centres financiers) ont été invités à procéder aux premiers échanges dès 2018, ces échanges devant avoir lieu avec « tous les partenaires intéressés et appropriés » (c'est-à-dire, tous ceux concernés par la réception de renseignements et qui respectent les normes de confidentialité et l'utilisation appropriée des données). Cette approche a permis d'uniformiser les règles du jeu et d'empêcher les contribuables de transférer leurs actifs vers d'autres juridictions (non engagées) dans le but d'éviter le partage de renseignements avec la juridiction de leur résidence fiscale.

Les établissements financiers sont tenus, en vertu de la Norme d'échange automatique de renseignements, de transmettre automatiquement les renseignements qu'ils détiennent relativement aux comptes financiers des non-résidents à leur administration fiscale de tutelle, lesquelles devront à leur tour échanger ces renseignements avec les administrations fiscales du pays de résidence des titulaires de comptes. La Norme d'échange automatique de renseignements comprend un certain nombre d'exigences d'ordre juridique et technique qui établissent un modèle complet et normalisé d'échange automatique de renseignements, notamment des renseignements concernant les actifs et les comptes détenus par des non-résidents auprès de banques, de certaines compagnies d'assurance et d'organismes de placement (tels que les fonds et certains trusts). Cette approche détaillée, normalisée et universelle maximise les avantages potentiels et minimise les coûts pour les gouvernements et les établissements financiers.

Nous concrétisons le changement

Le Forum mondial a pour objectif ultime de veiller à une mise en œuvre efficace, au niveau mondial, des normes en matière de transparence fiscale, afin de permettre aux pays de faire appliquer leurs propres lois. Toute une série d'activités de coopération, de suivi et d'évaluation par les pairs sont entreprises pour y parvenir.

À cet effet, le Forum mondial fait désormais partie intégrante de l'écosystème fiscal international et coopère étroitement avec d'autres organisations et organismes internationaux actifs dans le domaine de la transparence fiscale. Au total, 18 organisations internationales participent à ses travaux en qualité d'observateurs. Les résultats des examens et des activités de suivi menés par le Forum mondial sont pris en compte dans les politiques d'investissement de toutes les grandes banques multilatérales de développement. D'autres acteurs influents au plan international,



comme le G20 et l'Union européenne, se servent des résultats des évaluations du Forum mondial pour tenter d'identifier les juridictions qui n'appliquent pas de manière satisfaisante les normes dans le domaine de la transparence fiscale.

Le Forum mondial travaille en étroite collaboration avec de nombreuses institutions et organes en vue d'apporter une assistance technique à ses membres répartis dans le monde entier. En Afrique, le Forum mondial coopère ainsi avec le Forum sur l'administration fiscale africaine, et reçoit le soutien financier de la France, de l'Union européenne, de la Suisse et du Royaume-Uni. En Amérique centrale et latine, il collabore avec le Groupe de la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et le Centre interaméricain des administrations fiscales. Il bénéficie aussi de l'appui du Mexique, du Royaume-Uni et de l'Espagne. En Europe et en Asie centrale, l'assistance technique est assurée grâce au soutien de l'Allemagne, de l'Union européenne, de l'Italie et de la Banque asiatique de développement. Dans la région Asie-Pacifique, le Forum mondial a noué un partenariat avec la Banque asiatique de développement et bénéficie du soutien financier de l'Australie et du Japon.

De plus, à la demande du G20, le Forum mondial et le Groupe d'action financière (GAFI) œuvrent ensemble sur les moyens d'améliorer la disponibilité des renseignements concernant les bénéficiaires effectifs et leur échange au plan international. Le Forum mondial coordonne également ses efforts de développement avec le Cadre inclusif sur le BEPS (Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices), dont les « standards minimums » couvrent des éléments en lien avec la transparence fiscale, comme les échanges de déclarations pays par pays et de décisions fiscales..



Observateurs du Forum mondial

Banque africaine de développement • Forum sur l'administration fiscale africaine • Banque asiatique de développement • Communauté des Caraïbes • Cercle de Réflexion et d'Échange des Dirigeants des Administrations fiscales • Secrétariat du Commonwealth • Banque de développement du Conseil de l'Europe • Banque européenne pour la reconstruction et le développement • Banque européenne d'investissement • Groupe d'action financière • Centre interaméricain des administrations fiscales • Banque interaméricaine de développement • Société financière internationale • Fonds monétaire international • Organisation intra-européenne des administrations fiscales • Nations Unies • Groupe de la Banque mondiale • Organisation mondiale des douanes



Partie II.

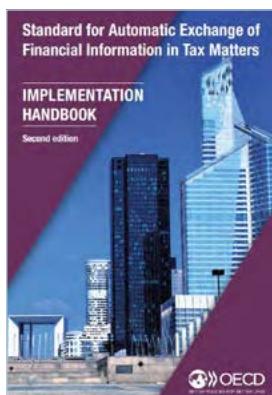
Échange automatique de renseignements



Faits marquants en 2018

Adoption généralisée de la norme d'échange automatique de renseignements

Lorsque le Forum mondial a lancé ses travaux sur la Norme d'échange automatique de renseignements, il a reconnu que la réussite de cette initiative dépendrait dans une large mesure de sa mise en œuvre par toutes les juridictions concernées. Par conséquent, tous les membres du Forum mondial, à l'exception des pays en développement dépourvus de centres financiers, ont été invités à s'engager à : (i) mettre en œuvre la Norme d'échange automatique de renseignements à temps pour pouvoir commencer les échanges dès 2017 ou en 2018 au plus tard ; et (ii) échanger des renseignements avec tous les partenaires intéressés et appropriés (tous ceux concernés par la réception de renseignements et qui respectent les normes de confidentialité et l'utilisation appropriée des données). En réponse à la demande du Forum mondial, 98 juridictions, soit presque la totalité des juridictions invitées, ont pris l'engagement d'échanger des renseignements dès septembre 2018. En outre, deux pays en développement membres du Forum mondial, l'Azerbaïdjan et le Pakistan, s'y sont engagés à titre volontaire.



Près de 50 juridictions ont honoré leurs engagements et ont procédé aux premiers échanges en 2017. En 2018, un record de 4 500 échanges bilatéraux de renseignements fiscaux environ ont été réalisés entre 86 juridictions. Il s'agit d'une victoire majeure de la communauté internationale dans son action visant à lutter contre la fraude

État des adhésions à la Norme d'échange automatique de renseignements (au 22 novembre 2018)*

Juridictions ayant mis en œuvre les premiers échanges en 2017 (49)

Afrique du Sud, Allemagne, Anguilla, Argentine, Belgique, Bermudes, Bulgarie, Chypre**, Colombie, Corée, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, île de Man, îles Caïmanes, îles Féroé, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques, Inde, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Montserrat, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Seychelles, Slovénie et Suède.

Juridictions ayant mis en œuvre les premiers échanges en 2018 (51)

Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Aruba, Australie, Autriche, Azerbaïdjan***, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belize, Brésil, Brunei Darussalam, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Curaçao, Dominique, Émirats arabes unis, Grenade, Groenland, Hong Kong (Chine), îles Cook, îles Marshall, Indonésie, Israël, Japon, Liban, Macao (Chine), Malaisie, Maurice, Monaco, Nauru, Niue, Nouvelle-Zélande, Pakistan***, Panama, Qatar, Russie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Singapour, Sint-Maarten, Suisse, Trinité-et-Tobago, Turquie, Uruguay, et Vanuatu.

Juridictions qui mettront en œuvre les premiers échanges en 2019/2020 (8)

Albanie***, Ghana***, Kazakhstan, Koweït****, Maldives***, Nigéria*** (2019), Oman et Pérou*** (2020).

Notes :

* Les États-Unis ont mis en place des échanges automatiques de renseignements conformément à la loi FATCA (loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers) à compter de 2015, et ont signé des accords intergouvernementaux en ce sens avec d'autres juridictions. Les accords intergouvernementaux fondés sur le modèle 1A reconnaissent la nécessité pour les États-Unis d'atteindre des niveaux équivalents d'échange automatique réciproque de renseignements avec les juridictions partenaires. Ils attestent également de la volonté politique de poursuivre l'adoption de mesures réglementaires et de préconiser et soutenir la mise en place d'une législation appropriée afin d'atteindre ces niveaux équivalents d'échange automatique réciproque.

** Note de la Turquie : les informations contenues dans ces documents faisant référence à Chypre concernent la partie sud de l'île. Il n'existe aucune autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États membres de l'Union européenne faisant partie de l'OCDE et de l'Union européenne : la République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ces documents concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

*** Les pays en développement qui n'hébergent pas de centres financiers n'ont pas été invités à s'engager sur une échéance précise, mais ces juridictions ont néanmoins pris cet engagement spontanément.

**** Le Koweït avait initialement prévu d'échanger des renseignements en 2018, mais a depuis reporté la date de son premier échange à 2019.

fiscale. Les rapports sur les premiers effets positifs résultant de l'application de la norme continuent de nous parvenir, essentiellement par le biais des programmes de régularisation volontaire et leur nombre devrait s'accroître à mesure que les administrations fiscales analysent les données qui leur sont transmises.

On trouvera un état détaillé de la situation dans le Rapport 2018 sur la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements^[1] Même si quelques juridictions, peu nombreuses, accusent des retards, pour la plupart dus à des problèmes techniques ou au délai nécessaire à la mise en place du cadre juridique national et international nécessaire à la collecte et au partage de renseignements, ces retards devraient, en grande partie, être comblés dans les prochaines semaines ou les prochains mois. Le nombre des échanges devrait donc augmenter en 2019. Le Forum mondial travaille en étroite collaboration avec ces juridictions pour leur permettre de respecter pleinement leurs engagements.

Échanges réalisés en 2018 (au 22 novembre 2018)

Juridictions ayant transmis des renseignements à ce jour (86, dont 2 pays en développement)

Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Anguilla, Arabie saoudite, Argentine, Aruba, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belgique, Belize, Bermudes, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Corée, Costa Rica, Croatie, Curaçao, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Grenade, Groenland, Guernesey, Hong Kong (Chine), Hongrie, Île de Man, îles Caïmanes, îles Cook, îles Féroé, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jersey, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macao (Chine), Malaisie, Malte, Maurice, Mexique, Monaco, Nauru, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Samoa, Seychelles, Singapour, Slovénie, Suède, Suisse, et Uruguay

Juridictions n'ayant pas transmis de renseignements à ce jour pour des questions de mise en œuvre technique (4)

Îles Marshall, Montserrat, Russie, et Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Juridictions n'ayant pas transmis de renseignements à ce jour pour des questions de mise en œuvre du cadre juridique (10)

Antigua-et-Barbuda (international), Brunei Darussalam (international), Dominique (national et international), Israël (national et international), Niue (international), Qatar (international), Sint-Maarten (national et international), Trinité-et-Tobago (national et international), Turquie (international), et Vanuatu (international)

¹ Rapport 2018 sur la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements : <http://www.oecd.org/tax/transparency/about-the-global-forum/publications/Rapport-2018-mise-en-oeuvre-AEOI.pdf>

Mise en place de règles du jeu équitables

Pour mettre en œuvre la Norme d'échange automatique de renseignements, chaque juridiction doit (i) instaurer, au plan national, des règles détaillées pour imposer aux établissements financiers situés sur son territoire de collecter et de déclarer les données à échanger, (ii) conclure des accords internationaux avec chacun de ses partenaires pour développer les réseaux d'échange étendus nécessaires à l'échange automatique, (iii) mettre en place des solutions techniques afin de préparer et d'échanger les renseignements, et (iv) satisfaire aux exigences en matière de confidentialité et de protection des données. En réponse à l'appel des membres du Forum mondial et du G20, le Forum mondial a entrepris de contrôler ces quatre étapes importantes en vue de garantir le respect, en temps requis, des engagements au titre de l'échange automatique de renseignements, en suivant une approche « par étape ». Ce travail de suivi a été exécuté en parallèle d'examens approfondis des principaux domaines de mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements qu'il est possible d'évaluer avant la mise en place des échanges.



Le Secrétariat du Forum mondial accompagne le Qatar dans la mise en œuvre de la NCD. Doha, 4 septembre 2018

• Le cadre juridique national

Un cadre juridique national doit être mis en place de sorte que les renseignements puissent être collectés et transmis par les établissements financiers. La grande majorité des juridictions engagées (94 sur 98) se sont conformées à cette exigence^[2]

Le Forum mondial évalue ensuite le contenu de ces lois. Une analyse des lacunes législatives est en cours ; elle vise tous les éléments clés relatifs aux règles déclaratives et de diligence raisonnable dans l'ensemble des juridictions qui appliquent la Norme

² Quelques juridictions n'ont pas encore achevé le processus, à savoir la Dominique, Israël, Sint-Maarten et Trinité-et-Tobago.



d'échange automatique de renseignements, et comprend une évaluation de quelque 300 dispenses dans chaque juridiction, dont bénéficient certains établissements et comptes financiers considérés comme présentant un faible risque d'être utilisés à des fins de fraude fiscale. Le processus devait s'achever fin 2018. Une fois les lacunes identifiées, les juridictions sont censées y remédier au plus vite, et nombre d'entre elles s'en sont déjà acquittées.

• **Le cadre juridique international**

Un cadre juridique international est également nécessaire pour permettre l'échange automatique de renseignements. Il s'agit notamment d'établir un fondement juridique et de conclure des accords entre autorités compétentes au niveau opérationnel qui définit les modalités des échanges. Toutes les juridictions ont à ce jour choisi de recourir aux instruments multilatéraux : la Convention multilatérale et l'Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers. Si la plupart des juridictions se sont dotées d'un cadre juridique complet (88 sur 98), 10 y travaillent encore.^[3]

En outre, pour permettre les échanges, l'Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers aurait dû être activée à temps entre chaque juridiction partenaire de sorte que les échanges bilatéraux puissent avoir lieu dès la fin du mois de septembre 2018. Le Forum mondial assure un suivi attentif des accords qui sont mis en place afin de garantir qu'ils permettent l'échange entre « tous les partenaires intéressés et appropriés ». Lorsqu'une juridiction s'alarme d'un retard, elle peut lancer un processus, au sein du Forum mondial, pour que son cas soit pris en compte. Certains retards sont imputables à des problèmes transitoires résultant d'interférences entre les délais de mise en œuvre au niveau national par les partenaires potentiels. Ces difficultés devraient être résolues à temps pour les échanges qui auront lieu en 2019 et dont le nombre va s'accroître.

• **Mise en œuvre des échanges**

Les juridictions qui échangent des renseignements doivent à cet effet mettre en place un mécanisme de transmission sécurisé. Toutes celles ayant déjà partagé des données entre elles ont décidé d'utiliser le Système de transmission commun (CTS, Common Transmission System), institué par l'OCDE et géré par le Forum Mondial. Bien que presque toutes les juridictions aient effectué les contrôles nécessaires et procédé aux premiers échanges, le processus est toujours en cours pour neuf d'entre

³ Antigua-et-Barbuda, Brunei Darussalam, Dominique, Israël, Niue, Qatar, Sint-Maarten, Trinité-et-Tobago, et Vanuatu.

elles^[4] Ces juridictions doivent prendre les mesures appropriées afin de mettre en place une méthode de transmission pour que les échanges puissent commencer dès que possible et certaines ont prévu de le faire dans un proche avenir.

- Satisfaire aux obligations en matière de confidentialité et de protection des données**

Toutes les juridictions doivent satisfaire aux exigences de confidentialité et de protection des données avant de procéder aux premiers échanges. Le Forum mondial a achevé les évaluations d'experts de toutes les juridictions qui échangent des renseignements. Lorsque des lacunes sont identifiées, un plan d'action est mis en place pour y remédier, avant que les juridictions concernées puissent recevoir des renseignements en vertu de la Norme d'échange automatique de renseignements. Une assistance leur est proposée le cas échéant pour régler les problèmes signalés.

Poursuite de la préparation des examens complets des échanges automatiques de renseignements

L'approche par étape prendra fin en 2019. En effet, avec la mise en place des premiers échanges, le Forum mondial peut désormais aller au-delà de l'analyse du cadre juridique existant et procéder à des examens par les pairs pour déterminer si la Norme d'échange automatique de renseignements fonctionne efficacement sur le terrain. Il s'agit notamment de s'assurer que les établissements financiers s'acquittent correctement de leurs obligations. À cette fin, lors de sa réunion plénière de 2018, le Forum mondial a adopté les Termes de référence^[5], et approuvé les prochaines étapes en vue d'évaluer l'efficacité des cadres existants pour la mise en œuvre de la Norme d'échange automatique de renseignements, dont un « essai à blanc » du processus en 2019 et le démarrage des examens d'efficacité en 2020. Le Forum mondial a également adopté les Termes de référence ainsi qu'une Méthodologie applicables aux évaluations post-échanges portant sur la confidentialité et la protection des données.

Les pays en développement prennent les premières mesures pour mettre en œuvre la Norme d'échange automatique de renseignements

Le Forum mondial reste pleinement déterminé pour faire en sorte que les pays en développement puissent eux aussi tirer parti des avantages résultant de la mise

4 Brunei Darussalam, Dominique, Montserrat, Niue, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sint-Maarten, Trinité-et-Tobago, Turquie, et Vanuatu.

5 Termes de référence relatifs à l'échange automatique de renseignements : <https://www.oecd.org/tax/transparency/exchange-of-information-on-request/handbook-french-eoi-2016-2020.pdf>



en œuvre de la Norme d'échange automatique de renseignements et garantir des règles du jeu équitables, tant au niveau mondial que régional.

Lors de sa réunion plénière à Tbilissi en novembre 2016, le Forum mondial a encouragé tous les pays en développement membres à prendre des mesures en vue de mettre en œuvre la Norme d'échange automatique de renseignements « dès que possible ». Pour accompagner le mouvement, en novembre 2017, le Forum mondial a adopté son Plan d'action pour la participation des pays en

développement à l'échange automatique de renseignements, qui prévoit une approche par étape et sur mesure^[6]

Près d'une vingtaine de pays en développement sont déjà engagés dans des évaluations préliminaires de leurs capacités et cinq projets pilotes bilatéraux sont en cours pour appuyer la mise en œuvre de la Norme d'échange automatique de renseignements, entre l'Albanie et l'Italie, la Géorgie et l'Allemagne, le Ghana et le Royaume-Uni, le Maroc et la France, les Philippines et l'Australie. Le projet pilote entre la Colombie et l'Espagne s'est achevé avec succès avec un démarrage des échanges en septembre 2017, de même que le projet entre le Royaume-Uni et le Pakistan, le Pakistan procédant aux premiers échanges en 2018.

Participation des pays en développement à l'échange automatique de renseignements : l'approche par étape

- **Étape 1. « Évaluation préliminaire » :** les pays en développement membres ont été invités à établir un dialogue avec le Secrétariat du Forum mondial sur un calendrier concret de mise en œuvre de la Norme d'échange automatique de renseignements, qui inclut une évaluation préliminaire du cadre de protection des données et de confidentialité et d'autres facteurs pertinents. L'évaluation cherche à déterminer combien de temps il faudra raisonnablement à chaque pays pour satisfaire aux exigences et mettre en place d'autres éléments nécessaires pour commencer les échanges automatiques de renseignements.
- **Étape 2. « Accord sur une date d'engagement réaliste, et conception d'un programme d'action » :** l'évaluation préliminaire permettra à chaque juridiction, en consultation avec le Secrétariat du Forum mondial, de définir une date d'engagement réaliste, et de concevoir un plan d'action sur mesure et par étape pour la mise en œuvre des échanges automatiques de renseignements.

⁶ Plan d'action du Forum mondial pour la participation des pays en développement à l'échange automatique de renseignements (novembre 2017) : <https://www.oecd.org/tax/transparency/plan-action-aeoi-pays-en-developpement.pdf>

- **Étape 3. « Engagement formel » :** le pays est ensuite invité s'engager fermement à mettre en œuvre la Norme d'échange automatique de renseignements.
- **Étape 4 « Assistance technique et suivi/évaluation » :** une assistance technique peut être proposée en tant que de besoin par le Secrétariat du Forum mondial ainsi que par d'autres partenaires de développement, en fonction des ressources et des financements disponibles. Le Forum mondial assurera aussi le suivi et l'évaluation afin de vérifier que les juridictions appliquent les mesures de mise en œuvre nécessaires, conformément au plan d'action convenu. Si les progrès réalisés par une juridiction engagée sont insuffisants, l'assistance technique peut être suspendue.

En conséquence des travaux en cours, outre deux pays en développement dépourvus de centres financiers qui ont procédé à leurs premiers échanges en 2018, l'Azerbaïdjan et le Pakistan, six autres membres ont fait part de leur intention d'entamer des échanges à une date précise et d'autres devraient suivre dans un avenir proche. Le Ghana et le Nigeria ont fait savoir qu'ils avaient l'intention de mettre en place des échanges en 2019. L'Albanie, le Kazakhstan, qui héberge également un centre financier, le Pérou et les Maldives envisagent d'amorcer des échanges en 2020.



Lancement du projet pilote d'échange automatique de renseignements pour le Maroc en avril 2018.

Partie III.

Échange de renseignements sur **demande**

Fait marquants de 2018

Près de 40 rapports ont déjà publiés dans le cadre du deuxième cycle d'examens par les pairs

Un total de 116 juridictions, évaluées selon un processus rigoureux, se sont vues attribuer une notation par le Forum mondial dans le cadre du premier cycle d'examens par les pairs réalisés au titre de l'échange de renseignements sur demande (2010-2016). Le deuxième cycle d'examens a été lancé en juillet 2016. Il s'appuie sur des Termes de référence renforcés^[7] ainsi que sur une Méthodologie mise à jour^[8], qui reflètent les derniers développements en matière de transparence fiscale internationale, et tiennent compte de l'expérience acquise lors du premier cycle d'examens. L'une des évolutions les plus notables est l'introduction de l'exigence de mise à disposition de renseignements concernant les bénéficiaires effectifs – en accord avec la norme du GAFI – qui doivent être accessibles aux administrations fiscales. Auparavant, la norme du Forum mondial exigeait déjà la mise à disposition d'informations concernant la propriété légale et l'identité des personnes morales et des arrangements juridiques.



7 Termes de référence 2016 pour suivre et examiner les progrès vers la transparence et l'échange de renseignements à la demande en matière fiscale : <https://www.oecd.org/tax/transparency/exchange-of-information-on-request/handbook-french-eoi-2016-2020.pdf> publications/terms-of-reference.pdf.

8 Méthodologie 2016 des examens par les pairs et des examens des non-membres : <https://www.oecd.org/tax/transparency/exchange-of-information-on-request/handbook-french-eoi-2016-2020.pdf> about-the-global-forum/publications/revised-methodology.pdf.

Objet des évaluations

Les Termes de référence 2016 du Forum mondial décomposent la Norme d'échange de renseignements sur demande en dix éléments essentiels, regroupés en trois parties principales : A – mise à disposition des renseignements, B – accès aux renseignements, C – échange de renseignements. Chaque juridiction doit, aux fins de garantir l'efficacité des échanges, avoir mis en place des instruments d'échange de renseignements internationaux appropriés avec tous les partenaires pertinents. Elle doit également s'assurer que les renseignements recherchés sont disponibles et accessibles par son autorité compétente.

- **A. Mise à disposition des renseignements**

- A1. Renseignements concernant la propriété légale, les bénéficiaires effectifs et leur identité
 - A2. Archives comptables
 - A3. Renseignements bancaires

- **B. Accès aux renseignements**

- B1. Accessibilité des renseignements
 - B2. Droits et protection

- **C. Échange de renseignements**

- C1. Échange effectif
 - C2. Réseau d'échange de renseignements
 - C3. Confidentialité

- C4. Droits et protections des contribuables et des tiers
 - C5. Échange en temps voulu et mises à jour

Le nouveau cycle d'examens, qui portera sur un éventail plus large de questions, aura également une couverture mondiale plus étendue, en raison de l'adhésion d'un nombre croissant de pays au Forum mondial : ses 154 membres doivent tous faire l'objet d'une évaluation d'ici à 2021, et les nouveaux membres comme les juridictions non membres concernées par ces travaux seront soumis à un examen par les pairs^[9]. L'ordre des examens a été établi par le Calendrier des examens 2016-2020^[10]. Le Forum mondial a déjà adopté 39 rapports au titre du deuxième cycle d'examens (16 en 2017 et 23 en 2018) and 33 autres examens sont en cours.

⁹ Le Forum mondial examine également les pays non membres qu'il considère comme relevant de ses travaux, afin de garantir l'équité des règles du jeu.

¹⁰ Calendrier des examens par les pairs au titre de la norme d'échange de renseignements sur demande : <https://www.oecd.org/tax/transparency/about-the-global-forum/publications/schedule-of-reviews.pdf>.

Note globale attribuée à l'issue des examens par les pairs au titre de la norme d'échange de renseignements sur demande (au 22 novembre 2018)

Notations fondées sur le premier cycle d'examens (juridictions n'ayant pas encore fait l'objet d'un examen au titre du deuxième cycle d'examens)	Notations fondées sur le deuxième cycle d'examens	Note globale
Afrique du Sud, Chine (République populaire de), Colombie, Corée, Espagne, Finlande, Islande, Lituanie, Mexique, Slovénie, Suède	Bahreïn, Estonie, France, Guernesey, Irlande, Île-de-Man, Italie, Jersey, Maurice, Monaco, Nouvelle-Zélande, Norvège, Saint-Marin, Singapour	Conforme
Albanie, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Barbade, Belize, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chypre, El Salvador, Gabon, Géorgie, Gibraltar, Grèce, Grenade, Guernesey, Hong Kong (Chine), îles Cook, îles Turques et Caïques, îles vierges britanniques, Israël, Kenya, Lettonie, Lesotho, Liechtenstein, Luxembourg, Macao (Chine), Malaisie, Malte, Mauritanie, Montserrat, Maroc, Nigéria, Niue, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Russie, Sénégal, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Seychelles, Suisse, Uruguay	Allemagne, Aruba, Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Bermudes, Brésil, Canada, Danemark, États-Unis, Hongrie, îles Caïmanes, Inde, Indonésie, Jamaïque (Rapport complémentaire), Japon, Philippines, Qatar, Royaume-Uni, Saint-Kitts-et-Nevis	Conforme pour l'essentiel
Andorre, Antigua-et-Barbuda, Costa Rica, Dominique, Émirats arabes unis, États fédérés de Micronésie, Guatemala, Liban, Nauru, Panama, République dominicaine, Samoa, Vanuatu		Provisoirement* conforme pour l'essentiel
Anguilla, Sint-Marten, Turquie	Curaçao, Ghana, Kazakhstan	Partiellement conforme
Îles Marshall		Provisoirement* partiellement conforme
Trinité-et-Tobago		Non conforme

* Ce tableau ne prend pas en compte les membres du Forum mondial qui ne se sont pas encore vues attribuer de notation parce qu'ils ont adhéré tardivement, et n'ont par conséquent pas pu être examinés ou ont uniquement fait l'objet d'un examen de phase 1 : Arménie, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Cabo Verde, Cambodge, Côte d'Ivoire, Croatie, Djibouti, Équateur, Égypte, Eswatini, Groenland, Guyane, Haïti, Koweït, îles Féroé, Libéria, Madagascar, Maldives, Moldavie, Mongolie, Monténégro, Niger, Oman, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Rwanda, Serbie, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie et Ukraine.

** Ces juridictions ont été examinées dans le cadre de la procédure d'examen accélérée qui a été mise en place en 2017 afin de permettre la reconnaissance rapide des améliorations mises en œuvre pour donner suite à l'appel du G20 les exhortant à améliorer leur notation pour être au moins « conformes pour l'essentiel ». Ces juridictions ont obtenu un relèvement provisoire de leur notation globale en 2017. Une note finale leur sera attribuée une fois terminé l'examen complet par les pairs réalisé conformément aux Termes de référence 2016, qui est en cours pour 12 d'entre elles.



Les résultats du deuxième cycle d'examens sont globalement positifs : dans 90 % des cas, les juridictions évaluées pour la première fois se voient attribuer une notation satisfaisante, en étant jugées « conformes » ou « conformes pour l'essentiel » à la norme d'échange de renseignements sur demande. Plusieurs juridictions ont obtenu un relèvement de leur note globale, ce qui atteste des progrès constants réalisés pour mettre en œuvre la norme plus efficacement : ainsi, Bahreïn, l'Estonie, Guernesey, l'Italie, Jersey, Maurice, Monaco, Saint-Marin et Singapour, qui étaient auparavant considérés comme « conformes pour l'essentiel », sont jugés « conformes », et l'Indonésie, qui était « partiellement conforme », est devenue « conforme pour l'essentiel ».

Les membres du Forum mondial prennent activement part au processus d'examen en détachant des évaluateurs, en adressant leurs commentaires en qualité de pairs (retour d'informations sur leurs relations avec la juridiction évaluée), et en examinant les projets de rapport. Si les membres expérimentés à l'origine de nombreuses demandes s'associent étroitement à ce processus, il en va de même de ceux qui reçoivent plus de demandes qu'ils n'en émettent, des pays ayant adhéré depuis peu et des pays en développement, qui prennent cette responsabilité très au sérieux. Une telle implication garantit le caractère équilibré et objectif de chacune des évaluations.

Le suivi est garant de progrès constants

Une fois qu'elles ont été évaluées, les juridictions sont censées rapidement mettre en œuvre les éventuelles recommandations formulées dans le rapport d'examen par les pairs. Il leur est demandé de transmettre chaque année au Groupe d'examen par les pairs du Forum mondial un rapport d'auto-évaluation faisant état des progrès accomplis. Ce mécanisme vise à assurer un suivi constant des juridictions jusqu'à ce qu'elles soient en parfaite conformité avec la norme d'échange de renseignements sur demande. Les résultats des rapports de suivi pour 2018 sont encourageants mais le plein respect de la norme requiert des actions supplémentaires.

Les juridictions qui n'ont pas encore été évaluées dans le cadre du deuxième cycle d'examens ont indiqué avoir mis en œuvre la majeure partie des recommandations formulées lors du premier cycle d'examens et poursuivre leurs actions pour donner suite aux recommandations restantes. Les progrès (ou l'absence de progrès) réalisés en ce sens seront prochainement évalués avec soin au titre du prochain cycle d'examens par les pairs.

En outre, certaines juridictions évaluées lors du deuxième cycle d'examens ont déjà indiqué avoir donné suite aux recommandations relatives à des lacunes juridiques

entravant la mise à disposition des renseignements relatifs aux bénéficiaires effectifs. Les modifications apportées par ces pays à leur législation devront à présent être suivies d'effet dans la pratique. Cet exercice de suivi annuel se poursuivra jusqu'à la mise en œuvre pleine et effective de la norme.

Les modifications apportées par une juridiction doivent faire l'objet d'une évaluation supplémentaire pour pouvoir être prises en compte dans la notation. Un rapport complémentaire a déjà été adopté pour la Jamaïque, dont la note globale a ainsi pu être relevée. Curaçao fera l'objet d'un examen complémentaire courant 2019.

Le deuxième cycle d'examens fait peu à peu apparaître un certain nombre de difficultés majeures

Le deuxième cycle d'examens par les pairs fait apparaître d'autres tendances. La note globale de certaines juridictions a été revue à la baisse, passant le plus souvent de « Conforme » à « Conforme pour l'essentiel ». La dégradation des notations s'explique généralement par les nouvelles obligations d'information relatives aux bénéficiaires effectifs. Les performances des juridictions sont généralement moins bonnes pour ce qui est de la mise à disposition des renseignements relatifs aux bénéficiaires effectifs de toutes les personnes morales et dispositifs juridiques (élément A1) que pour les autres éléments. L'application du critère relatif aux bénéficiaires effectifs a également eu des retombées sur d'autres volets de l'évaluation comme l'élément A3 relatif à la mise à disposition des renseignements bancaires. Bon nombre des recommandations formulées lors du deuxième cycle d'examens concernent les carences identifiées dans le régime de propriété effective, et notamment les aspects tant législatifs que réglementaires et l'application concrète des lois récemment adoptées. Il reste donc beaucoup à faire dans ce domaine. L'équipe d'assistance technique du Forum mondial accompagne étroitement les juridictions qui doivent combler les lacunes mises au jour. Elle prête également main forte aux membres qui anticipent des difficultés pour les prochains examens, en mettant tout particulièrement l'accent sur les pays en développement.

Les juridictions membres reçoivent également un nombre croissant de demandes à traiter chaque année. Si cette évolution montre qu'un nombre croissant de membres s'appuient sur les échanges de renseignements pour mener à bien leurs vérifications fiscales, l'essor général des activités d'échange pose de nouvelles difficultés pour les juridictions, sur le plan de l'organisation (nombre d'agents à former), comme de la nature des demandes, qui évoluent avec le développement plus général de la coopération fiscale internationale et portent notamment sur l'échange automatique



de renseignements relatifs aux comptes financiers ou la mise en œuvre des mesures de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (prix de transfert, décision fiscales ou règlement des différends). Le renforcement des capacités apparaît donc comme l'un des enjeux à relever.

Notations obtenues pour chaque élément à l'issue du deuxième cycle d'examens par les pairs réalisés au titre de la norme d'échange de renseignements (au 22 novembre 2018)

Juridictions	A.1	A.2	A.3	B.1	B.2	C.1	C.2	C.3	C.4	C.5	Note globale
Allemagne	CE	C	C	C	C	C	C	C	C	CE	CE
Aruba	PC	PC	CE	CE	C	C	C	C	C	CE	CE
Australie	PC	C	CE	C	C	C	C	C	C	C	CE
Autriche	CE	C	C	CE	C	CE	C	C	C	C	CE
Bahamas	PC	CE	C	CE	C	C	CE	CE	C	CE	CE
Bahreïn	CE	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
Belgique	CE	C	C	CE	CE	C	C	CE	C	C	CE
Bermudes	PC	CE	C	C	C	C	C	CE	C	C	CE
Brésil	CE	C	CE	C	CE	C	C	C	C	PC	CE
Canada	PC	CE	C	C	C	C	C	C	C	C	CE
Curaçao	PC	CE	C	PC	CE	CE	C	C	C	PC	PC
Danemark	PC	C	PC	C	C	C	C	C	C	C	CE
Estonie	CE	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
France	C	C	C	C	C	C	C	C	CE	C	C
Ghana	PC	C	C	C	C	C	C	C	C	NC	PC
Guernesey	CE	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
Hongrie	CE	C	CE	PC	CE	C	C	CE	CE	C	CE
Îles Caïmanes	CE	CE	C	CE	C	C	C	C	C	C	CE
Inde	CE	C	C	C	C	C	C	C	CE	CE	CE
Indonésie	PC	CE	CE	CE	C	C	C	C	CE	CE	CE

Juridictions	A.1	A.2	A.3	B.1	B.2	C.1	C.2	C.3	C.4	C.5	Note globale
Irlande	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
États-Unis	PC	CE	CE	C	C	CE	C	C	C	CE	CE
Île-de-Man	CE	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
Italie	C	C	C	C	C	C	C	C	CE	C	C
Jamaïque	NC	CE	PC	C	C	C	C	C	C	PC	
Jamaïque (Rapport complémentaire)	PC	CE	PC	C	C	C	C	C	C	CE	
Japon	PC	C	CE	C	C	C	C	C	C	CE	
Jersey	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
Kazakhstan	PC	PC	CE	PC	C	CE	C	C	CE	CE	PC
Maurice	CE	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
Monaco	CE	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
Norvège	CE	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
Nouvelle-Zélande	CE	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
Philippines	PC	CE	C	C	CE	CE	C	C	C	CE	CE
Qatar	C	C	C	C	C	C	C	C	PC	CE	
Royaume-Uni	CE	CE	C	PC	C	C	C	C	C	CE	
Saint-Kitts-et-Nevis	CE	CE	C	C	C	C	C	C	C	CE	
Saint-Marin	CE	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
Singapour	CE	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
Conforme (C)	A.1 – Renseignements concernant la propriété, A.2 – Archives comptables, A.3 – Renseignements bancaires										
Conforme pour l'essentiel (CE)	B.1 – Accessibilité, B2 – Droits et protections,										
Partiellement conforme (PC)	C1 – Instruments d'échange de renseignements, C2 – Réseau d'accords, C3 – Confidentialité, C4 – Droits et protections,										
Non conforme (NC)	C5 – Échange de renseignements en temps voulu										

Partie IV.

Assistance technique

Faits marquants en 2018

L'engagement politique occupe une place centrale

Par le biais de ses travaux d'assistance technique bien rodés, le Forum mondial exploite différents mécanismes de soutien aux juridictions désireuses de se conformer aux normes d'échange de renseignements sur demande et d'échange automatique de renseignements et d'en tirer le meilleur parti. Cette initiative implique de ne pas limiter l'aide au seul développement des compétences de certaines personnes, mais de l'étendre aux capacités d'une organisation ou une institution toute entière. De tels changements institutionnels nécessitent du temps et des ressources, et leur mise en place ne peut se faire du jour au lendemain. La première étape consiste à obtenir le soutien des dirigeants politiques au plus haut niveau afin de favoriser les progrès au niveau technique. Un tel soutien permet aux administrations fiscales des pays en développement d'utiliser l'échange de renseignements comme levier



Séminaire du Forum mondial sur la propriété effective et l'échange de renseignements sur demande, à Pretoria, en Afrique du Sud, du 29 janvier au 2 février 2018.



pour mobiliser des recettes et de s'atteler à la mise en œuvre des normes du Forum mondial. Des organisations efficaces, dotées d'agents qualifiés et au fait de l'échange de renseignements, peuvent, à leur tour, contribuer à lever les obstacles dans la sphère politique.

Cette année, beaucoup a été fait au niveau politique. La Déclaration de Yaoundé^[11], publiée lors d'une réunion ministérielle organisée en marge de la réunion plénière du Forum mondial de 2017, a déjà été signée à ce jour par 23 pays africains^[12]. Elle exhorte les pays à intensifier le programme d'action en faveur de la transparence fiscale en Afrique. Elle les encourage à envisager, avec le soutien du Secrétariat du Forum mondial, une collaboration avec l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies, les Communautés économiques régionales et la Banque africaine de développement. L'objectif est de renforcer les efforts déployés par les pays africains pour mettre en œuvre les normes internationales de transparence fiscale et d'utiliser les outils d'échange de renseignements pour améliorer la mobilisation des ressources intérieures.

En 2018, la réunion plénière du Forum mondial a été accueillie par l'Uruguay. Une réunion à haut niveau a été organisée en marge de cette réunion à l'intention des pays d'Amérique latine, qui a abouti à la signature de la Déclaration de Punta del Este. Celle-ci appelle au renforcement de la coopération fiscale internationale dans plusieurs domaines, afin notamment d'optimiser l'accès aux renseignements sur les bénéficiaires effectifs et de renforcer la coopération interinstitutionnelle^[13]. En 2018, le Forum mondial a également co-organisé avec les autorités géorgiennes et ukrainiennes des séminaires à haut niveau. Ces manifestations, tenues respectivement à Tbilissi (Géorgie) et à Kiev (Ukraine), étaient centrées sur la mise en œuvre des mesures visant à accroître la transparence fiscale et à lutter contre le transfert de bénéfices.

Plus de 60 pays membres ont bénéficié d'une assistance technique en 2018

Une fois les priorités politiques définies, c'est la phase technique des travaux qui est enclenchée. Le Secrétariat du Forum mondial a mis en place un programme d'intégration des nouveaux membres qui comprend un volet d'assistance technique sur trois ans à l'intention des pays en développement qui rejoignent le Forum (le

11 Déclaration de Yaoundé (2017) : <https://www.oecd.org/tax/transparency/yaounde-declaration.pdf>

12 La liste des signataires est disponible à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/tax/transparency/technical-assistance/declaration/yaounde-declaration-list-of-signatories%20.pdf>.

13 Déclaration de Punta del Este (2018) : <https://www.oecd.org/tax/transparency/Latin-American-Ministerial-Declaration.pdf>

Programme d'accueil des nouveaux membres

Arménie • Bénin • Bosnie-Herzégovine • Cambodge • Cabo Verde • Côte d'Ivoire • Djibouti • Équateur • Eswatini • Égypte • Guyane • Groenland • Haïti • Îles Féroé • Liban • Madagascar • Maldives • Moldavie • Mongolie • Monténégro • Niger • Oman • Papouasie-Nouvelle-Guinée • Paraguay • Rwanda • Serbie • Tanzanie • Tchad • Thaïlande • Togo

Programme d'accueil). Ce programme vise à sensibiliser les membres sur leurs droits et leurs obligations, à préparer les nouveaux membres au processus d'examen et à les aider à mettre en place les infrastructures dont ils ont besoin pour tirer parti du partage d'informations et de la mobilisation des recettes intérieures. Dans le cadre de ce programme, une feuille de route présentant les étapes ultérieures, les échéances et les responsabilités, est établie et approuvée par la juridiction et le Secrétariat du Forum mondial. Cette étape est suivie d'une évaluation préliminaire du cadre juridique, de l'organisation, des processus et des pratiques du pays en matière d'échange de renseignements sur demande et d'échange automatique de renseignements, avant l'élaboration et la rédaction un plan d'action. Les membres non couverts par le Programme d'accueil peuvent se voir offrir une assistance au cas par cas.

Pour la seule année 2018, plus de 60 pays en développement ont bénéficié du soutien du Forum mondial, dont 30 par le biais de programmes d'accueil. L'Initiative pour l'Afrique est l'un des programmes régionaux phares en matière d'assistance technique. Lancé en 2014, il a été étendu jusqu'à 2020. En juillet 2018, ses membres sont convenus de définir de nouveaux objectifs pays pour la nouvelle phase et de produire des rapports annuels indiquant les progrès réalisés par les pays africains dans l'utilisation de l'échange de renseignements comme levier d'amélioration de la mobilisation des ressources intérieures. Plus de 20 pays membres d'Afrique se sont vus accorder une assistance technique dans la cadre de l'Initiative pour l'Afrique.

Type d'assistance fournie aux membres du Forum mondial

Échange automatique de renseignements :

- Programmes d'accueil des nouveaux membres
- Engagement politique de haut niveau et consultations avec les principales parties prenantes, dans le secteur public et le secteur financier, y compris avec les industriels
- Séminaires de sensibilisation et de développement des compétences (régionaux ou sur mesure pour un pays en particulier)
- Évaluation préliminaire des capacités en matière d'échange automatique de renseignements des pays en développement
- Soutien d'experts en matière de confidentialité et de protection des données pour les juridictions concernées
- Conseil juridique et aide rédactionnelle pour mettre en place la réglementation NCD
- Assistance aux pays adhérant à la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle à des fins fiscales (la Convention multilatérale) et à l'Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers
- Projets bilatéraux visant à encourager l'apprentissage par les pairs, dans le cadre de projets pilotes d'échange de renseignements

Échange de renseignements sur demande :

- Programmes d'accueil des nouveaux membres
- Engagement politique de haut niveau et consultations avec les principales parties prenantes
- Séminaires de sensibilisation et de développement des compétences (régionaux ou sur mesure pour un pays en particulier)
- Évaluation préliminaire, en amont de l'examen par les pairs, des échanges de renseignements sur demande
- Conseil juridique et aide rédactionnelle pour mettre en place la législation relative à l'échange de renseignements, notamment sur l'accessibilité, les bénéficiaires effectifs, etc.
- Conseils opérationnels en matière de mise en place et d'organisation des échanges de renseignements
- Fourniture d'outils visant à faciliter l'échange de renseignements, tels que le Manuel d'échange de renseignements sur demande et des logiciels de suivi
- Assistance à la signature de la Convention multilatérale

Les séminaires de formation ont permis à plus de 200 participants de renforcer leurs compétences en matière d'échange de renseignements

En 2018, le Forum mondial a continué de proposer des formations à l'ensemble de ses membres. Dix séminaires consacrés à la mise en œuvre de la norme d'échange automatique de renseignements ont été organisés à Belize, au Cameroun, en Équateur, en Géorgie, au Ghana, en Jamaïque, au Nigéria, au Qatar, au Rwanda et à Trinité-et-Tobago. Des formations centrées sur la mise en œuvre effective des normes d'échange de renseignements ont été dispensées en Afrique du Sud, au Portugal et aux Philippines (avec alternance de séminaires sur la propriété effective et sur la formation des évaluateurs), ainsi qu'au Cambodge et au Sénégal. Des formations conjointes sur la norme d'échange automatique de renseignements et la norme d'échange de renseignements sur demande ont été mises en place en Chine, en Corée, en Hongrie et en Turquie. Le Forum mondial a en outre organisé un séminaire de « fin de parcours » axé sur les compétences pratiques au Cambodge et à Fiji. Au total, ce sont quelque 200 participants qui ont pu améliorer leurs compétences en matière d'échange de renseignements en 2018.



Séminaire de formation consacré à l'efficacité des demandes d'échange de renseignements organisé à Phnom Penh, au Cambodge, du 11 au 13 décembre 2018.



Transparence fiscale 2018 : Rapport d'étape





Partie V.

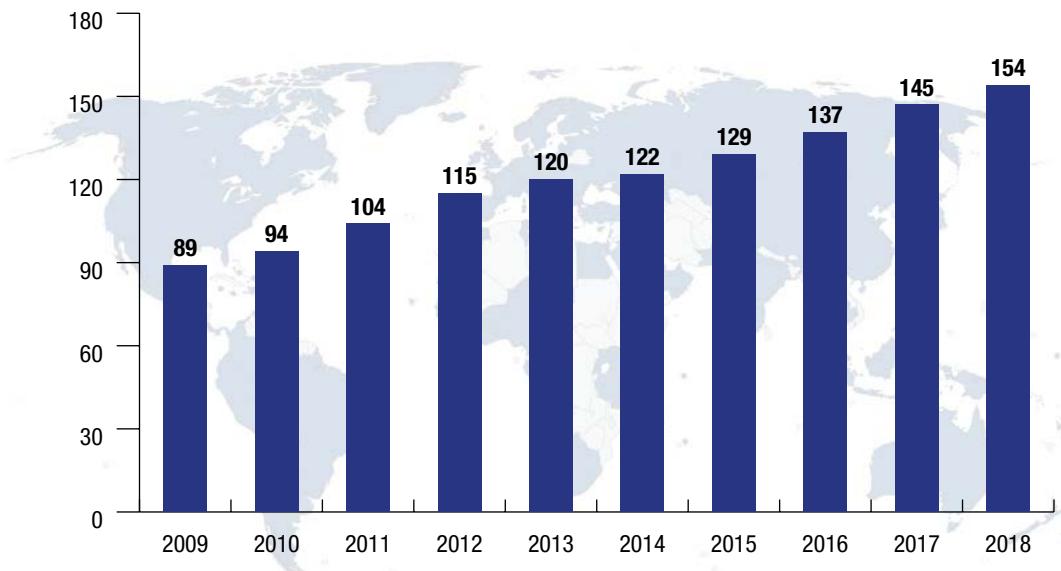
Résultats de notre action



Progrès obtenus à ce jour

Des avancées considérables ont été réalisées dans le domaine de la transparence fiscale et l'échange de renseignements depuis la restructuration majeure dont a fait l'objet le Forum mondial en 2009. C'est non seulement le périmètre géographique de la coopération fiscale qui a été étendu, mais également la portée des informations échangées entre administrations fiscales. De nouvelles étapes clés sont franchies chaque année, au bénéfice tant des juridictions que de l'économie mondiale dans son ensemble. Depuis l'an dernier, le Forum mondial s'attache sans relâche – collecte de données pertinentes et évaluation d'impact à l'appui – à évaluer l'incidence de l'évolution du cadre international de transparence fiscale sur le comportement des contribuables, les recettes recouvrées, les flux financiers internationaux et les pays en général. Les travaux se poursuivent mais on peut d'ores et déjà formuler un certain nombre d'observations préliminaires, qui sont présentées ci-après.

Adhésion au Forum mondial : croissance annuelle



Plus de 150 juridictions se sont engagées à prendre part à l'échange de renseignements en se conformant aux normes internationales

Depuis l'appel de 2009 du G20 qui exhortait à mettre fin au secret bancaire, le nombre de juridictions participant au Forum mondial est passé de 90 à plus de 150, ce qui en fait la plateforme la plus importante de coopération internationale en matière de transparence fiscale et d'échange de renseignements. Les membres se réunissent chaque année en séance plénière pour examiner les progrès accomplis et définir les priorités pour l'année à venir. Près d'une douzaine de réunions de travail sont également organisées tous les ans, notamment celles du Groupe de pilotage, du Groupe d'échange automatique de renseignements et du Groupe d'examen par les pairs. Cette collaboration étroite et sans relâche est gage de progrès constants, qui permettent de donner progressivement une dimension plus vaste à la transparence fiscale.

Des renseignements à caractère fiscal peuvent être obtenus de l'ensemble des centres financiers internationaux

Les engagements pris par les pays au titre de l'échange de renseignements se concrétisent dans la pratique, et plusieurs milliers de nouvelles relations d'échange ont été nouées au cours des dix dernières années. Ces progrès rapides ont en grande partie été tirés par la mise en œuvre de la Convention multilatérale, qui se révèle remarquablement efficace pour faciliter la coopération fiscale internationale. Ce puissant instrument international^[14], auquel avaient adhéré moins d'une vingtaine de juridictions en 2009, comptait non moins de 126 signataires le 22 novembre 2018. Neuf juridictions supplémentaires ont demandé à y adhérer et ont engagé les démarches en vue de la signature, ce qui permettra d'étendre encore la couverture de cet instrument. Les signataires représentent une large diversité de pays, y compris tous les pays du G20, tous les BRIICS, tous les pays de l'OCDE, les grands centres financiers et un nombre croissant de pays en développement.

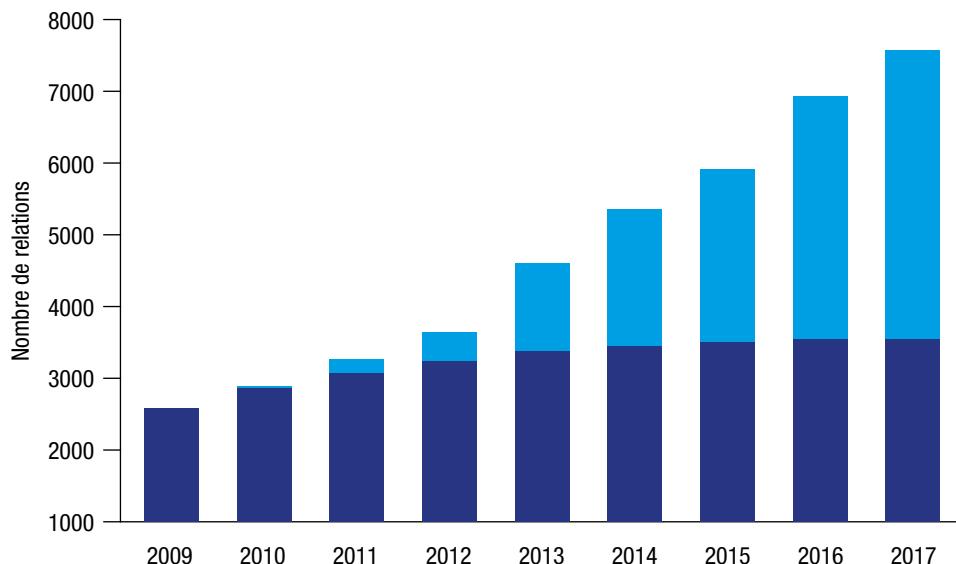
D'autres instruments sont également utilisés pour favoriser l'échange de renseignements transfrontalier entre administrations fiscales, notamment les traités de double imposition et les accords bilatéraux d'échange de renseignements fiscaux. Le nombre de ces instruments connaît également une augmentation constante,

¹⁴ Le tableau mis à jour des juridictions adhérentes à la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale peut être consulté à la page suivante : https://www.oecd.org/tax/exchange-of-tax-information>Status_of_convention.pdf.



Relations d'échange de renseignements

■ Relations bilatérales ■ Relations au titre de la Convention multilatérale



quoique moins rapide. La Convention multilatérale se révèle particulièrement utile pour les petites juridictions et les pays en développement régulièrement confrontés à des contraintes de ressources pour négocier les textes bilatéraux. Tous les membres du Forum mondial sont habilités à demander la mise en place d'un accord d'échange de renseignements, et le Forum mondial est, dans le cadre de l'examen par les pairs réalisé par au titre de ces échanges, attentif aux éventuels retards imputables à une seule juridiction. Même si la juridiction concernée n'est pas membre du Forum mondial, comme c'est le cas par exemple des nouveaux centres financiers, une procédure spécifique s'applique, qui permet l'exercice de la pression par les pairs.

L'utilisation des instruments d'échange de renseignements s'intensifie

Cette année a été marquée par une avancée majeure, dans la mesure où l'échange automatique de renseignements a acquis une dimension mondiale. Emboîtant le pas à la cinquantaine de pays membres qui avaient débuté les échanges automatiques de renseignements sur les comptes financiers en 2017, près de 90 juridictions ont déjà échangé des informations en 2018. Ce réseau sera encore étendu en 2019, lorsque les questions de transition seront résolues, et au-delà, lorsque les pays en développement prendront également part aux échanges.

Dans le même temps, l'utilisation des canaux plus traditionnels d'échange de renseignements sur demande s'intensifie également. En moyenne, le nombre de demandes reçues par les juridictions a augmenté d'environ 40 % (en comparant le nombre de demandes reçues par les juridictions examinées dans le cadre à la fois du premier et du deuxième cycle d'examens par les pairs). Sur ce total, moins de 2 % de demandes recevables n'ont pas reçu de réponse. L'essor de l'échange automatique de renseignements et d'autres initiatives en faveur de la transparence fiscale, comme l'échange de décisions fiscales et les déclarations pays par pays, se traduit également par un accroissement du nombre de demandes.

La réglementation et les pratiques en matière de transparence et d'échange de renseignements s'améliorent

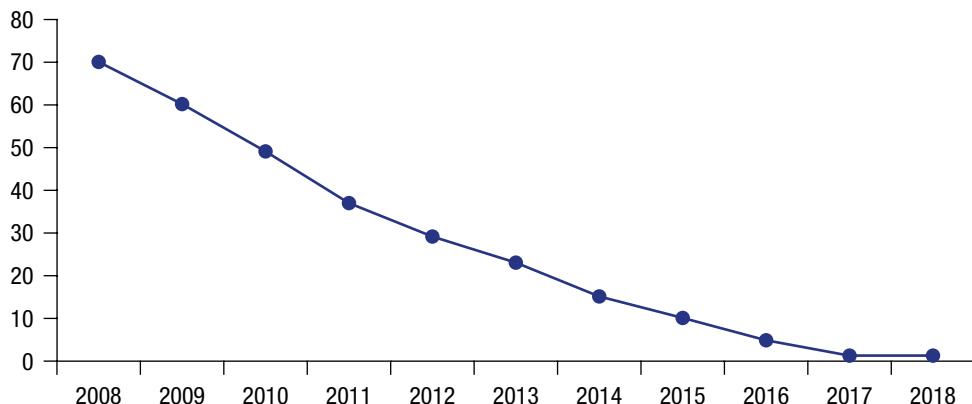
Tous les membres du Forum mondial se sont engagés à mettre en œuvre la norme d'échange de renseignements sur demande et se soumettent à un examen par les pairs rigoureux. Il en résulte que bon nombre de juridictions ont déjà révisé en profondeur leurs pratiques et leur cadre juridique et réglementaire, notamment en ce qui concerne :

- Le secret bancaire**

La pression exercée pour amener les juridictions à se conformer à la norme d'échange de renseignements sur demande a donné lieu, dans la quasi-totalité de celles qui disposent de règles de secret bancaire, à une levée des restrictions et une inclusion du partage transfrontalier de renseignements entre les autorités fiscales. Suite aux examens accélérés réalisés en 2017, le nombre total de juridictions ayant éliminé le secret bancaire strict est passé à 69. Ce changement marque une disparition presque totale du secret bancaire aux fins de l'échange de renseignements dans les juridictions ayant fait l'objet d'un examen par le Forum mondial lors du premier cycle d'examens par les pairs. Par conséquent, les contribuables ont de moins en moins d'endroits où dissimuler leurs richesses et échapper aux enquêtes légitimes des pouvoirs publics. S'il existe encore des dispositions protégeant le secret bancaire dans certains pays qui ont rejoint depuis peu le Cadre inclusif et n'ont pas été examinés dans le cadre du premier cycle d'examens par les pairs au titre de l'échange de renseignements sur demande, la pression exercée par les pairs sur ces juridictions est énorme, et le Forum mondial travaille en étroite collaboration avec elles pour traiter cette question avant le début de l'examen par les pairs dont elles feront prochainement l'objet.



Juridictions appliquant des restrictions d'accès aux renseignements bancaires à des fins d'échange

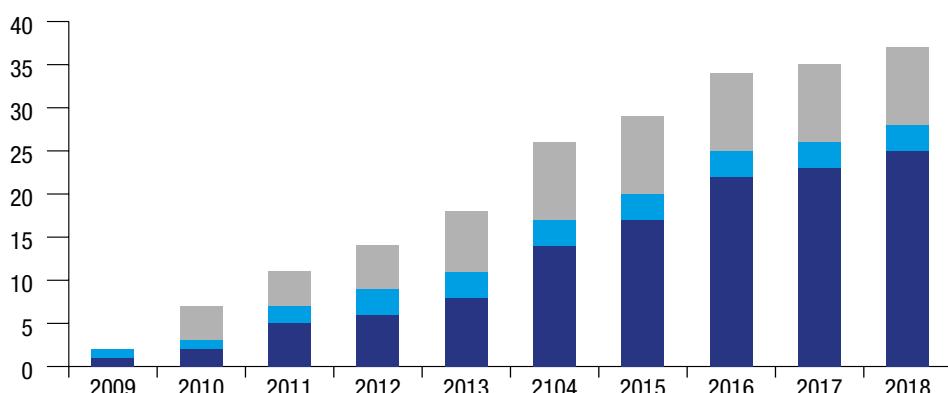


• Sociétés-écrans

L'ampleur et l'échelle de la fraude fiscale à l'étranger s'illustrent par les diverses fuites de données dont nous avons été témoins ces dernières années. Une grande partie de ces procédés malhonnêtes impliquaient des actions au porteur destinées à dissimuler les véritables propriétaires. Le Forum mondial n'a eu de cesse d'avertir des dangers que présentent les actions au porteur pour une bonne administration fiscale et a convaincu de nombreux pays de se débarrasser de la plupart de ces régimes en n'en conservant qu'une poignée. Ces travaux se poursuivent avec les nouvelles juridictions, en faisant sortir ces instruments de la circulation.

Suppression et immobilisation des actions au porteur (cumulées)

- Introduction d'accords de garde de titres jugés adéquats
- Introduction d'accords de déclaration autres que les accords de garde de titres jugés adéquats
- Abolition



- **Bénéficiaires effectifs**

La pression internationale continue de s'intensifier dans certains domaines essentiels. La prochaine étape, identifiée dans les Termes de référence 2016 améliorés, consiste pour toutes les juridictions à mettre dans leur ligne de mire les bénéficiaires effectifs de toutes les personnes morales et arrangements juridiques, en établissant le lien entre les avantages financiers d'une activité économique et ses véritables propriétaires. Comme indiqué ci-dessus, le deuxième cycle d'examens par les pairs actuellement en cours au titre de l'échange de renseignements sur demande met en évidence le défi de taille que représente, pour la plupart des juridictions membres, la mise en conformité au nouveau critère du bénéficiaire effectif. Ce domaine concentre l'attention des travaux du Forum mondial sur le plan des évaluations comme de l'assistance technique.

La transparence fiscale permet de dégager des recettes fiscales supplémentaires

L'impact de l'échange automatique de renseignements s'est déjà fait sentir. Ainsi que l'a rapporté l'OCDE au G20 en juillet 2017, suite aux initiatives de régularisation volontaire et autres mesures similaires mises en place avant le début des échanges, environ 500 000 personnes dans le monde entier ont déjà révélé détenir des actifs à l'étranger, et quelque 93 milliards d'euros de recettes fiscales supplémentaires ont été collectées^[15]. Les gains signalés par les gouvernements du monde entier sont notamment les suivants :



Le Brésil a déclaré que la valeur totale des revenus étrangers imposables non déclarés par le passé et divulgués pendant l'exercice fiscal par le biais d'une pratique ou d'un mécanisme législatif ou administratif de régularisation s'élevait à près de 170 milliards BRL en 2016. Le total de l'impôt, des intérêts et des pénalités recouvrés en conséquence s'élève à près de 47 milliards BRL (environ 12 milliards EUR).

¹⁵ Rapport du Secrétaire général de l'OCDE aux dirigeants du G20 (Juillet 2017) : <http://www.oecd.org/ctp/oecd-secretary-general-tax-report-g20-leaders-july-2017.pdf>.



France

La France a démarré un programme de régularisation en 2013, avant de mettre en œuvre la norme d'échange automatique de renseignements. En septembre 2017, plus de 50 000 contribuables ont déclaré de leur propre chef 32 milliards EUR d'actifs dissimulés et 7,8 milliards EUR d'impôts ont été recouvrés.



Inde

L'Inde, avant son premier échange automatique de renseignements financiers en 2017, a lancé un Programme de déclaration de revenus en 2016 qui a persuadé 65 000 contribuables de déclarer 11 milliards USD d'actifs non déclarés par le passé. Ce programme de régularisation volontaire a débuté le 1^{er} juin 2016 et a pris fin le 30 septembre 2016. Au total, 6 milliards USD d'impôts ont été recouvrés.



Indonésie

L'Indonésie a récemment recouvré plus de 10 milliards USD d'impôts au titre d'un programme d'amnistie déployé avant son introduction de la NCD. Près d'un million de contribuables ont déclaré 366 milliards USD d'actifs non déclarés par le passé.



Hongrie

La Hongrie a indiqué avoir recouvré plus de 20 millions EUR d'impôts en 2017 grâce à un programme de régularisation volontaire.



Luxembourg

Le Luxembourg a recouvré plus de 50 millions EUR grâce à un programme de régularisation volontaire en 2016-17.



Mexique

Le Mexique a recouvré l'équivalent de 826 millions EUR grâce à un programme de régularisation volontaire en 2017.



Suède

La Suède a collecté plus de 60 million EUR grâce à un programme de régularisation volontaire en 2016-17.

Les impôts supplémentaires collectés grâce aux échanges de renseignements sur demande augmentent également, bien que plus difficiles à quantifier dans la mesure où les demandes de renseignements viennent en soutien des enquêtes fiscales en cours. Il convient donc de les considérer comme un outil complémentaire. Néanmoins, les exemples suivants illustrent les gains potentiels associés à la mise en œuvre et l'utilisation efficaces de l'échange de renseignements sur demande:



Australie

L'Australie a indiqué que les demandes d'échange de renseignements lui ont permis de recouvrer des recettes supplémentaires pour un montant total équivalent à 130 millions EUR en 2016-17.



Burkina Faso

Le Burkina Faso a mis en place une unité d'échange de renseignements en 2015. Les premières demandes d'échange de renseignements ont été émises en 2017 (sept demandes). En septembre 2017, l'administration fiscale estimait avoir recouvré plus de 2,4 millions USD d'impôts à l'issue des premières demandes.



Suède

La Suède a recouvré 44 millions EUR d'impôts dans le cadre de l'échange de renseignements sur demande en 2016-17.

Partie VI.

Prochaines étapes

Actions visant à garantir la tenue de tous les engagements pris au titre de l'échange automatique de renseignements

Si la majorité des pays qui s'étaient engagés à débuter les échanges de renseignements sur les comptes financiers en 2018 ont tenu leurs promesses, certains accusent toujours des retards. Le Forum mondial travaillera en étroite collaboration avec ces juridictions et leur apportera le soutien nécessaire afin de veiller à ce que de tels échanges soient mis en place en 2019.

Préparation des examens de l'efficacité de la norme d'échange automatique de renseignements dans la pratique

En 2019, le Forum mondial finalisera, dans le cadre de l'approche par étape, l'évaluation des cadres réglementaires des pays, en examinant certaines obligations non suivies d'effet en raison de cadres internes et internationaux qui n'ont pas encore été évalués. Citons le cas des juridictions qui dépendent de la transposition, dans leur droit interne, des obligations du GAFI pour pouvoir appliquer la norme d'échange automatique de renseignements (définition de « bénéficiaire effectif » pour définir les Personnes exerçant le contrôle, par exemple). Ces examens ouvriront la voie aux examens complets de la mise en œuvre de la norme d'échange automatique de renseignement qui débuteront dès 2020, et dont le cadre sera testé et finalisé en 2019.

Progression vers l'échange automatique de renseignements dans les pays en développement

Le Forum mondial poursuivra et étendra ses activités de soutien en faveur des pays en développement, en aidant ces derniers à déterminer dans quelle mesure ils sont prêts à prendre part aux échanges automatiques de renseignements et à arrêter une date d'engagement réaliste, en définissant un programme d'action détaillé pour se rapprocher des plans de mise en œuvre envisagés.

Poursuite des examens par les pairs et examen des progrès réalisés

Le Forum mondial poursuivra ses travaux d'examen par les pairs en application du Calendrier des examens de 2016 à 2020, avec pour objectif la publication de près de 30 rapports en 2019, qui couvriront la quasi-totalité des juridictions qui ont fait l'objet d'une procédure d'examens accélérée en 2017. L'analyse des rapports d'autoévaluation annuels se poursuivra afin de garantir la réalisation de progrès constants.

Soutien des membres, notamment dans le domaine de la propriété effective

Les activités d'assistance technique seront encore intensifiées en 2019. Le Forum mondial continuera de mettre l'accent sur l'engagement politique, particulièrement au niveau régional, afin de garantir le soutien sans faille des dirigeants, essentiel pour progresser sur le plan technique. Les pays bénéficieront d'un soutien technique pour la mise en œuvre de la norme d'échanges automatique de renseignements comme de la norme d'échange de renseignements sur demande, en donnant résolument la priorité à l'accès aux informations sur les bénéficiaires effectifs.

Progression des travaux d'évaluation d'impact

Les progrès sans précédent réalisés grâce au Forum mondial ces dix dernières années ont suscité un intérêt marqué pour l'impact de l'échange de renseignements parmi les juridictions membres, les acteurs du secteur privé (professions juridiques, institutions financières, etc.), les organisations non gouvernementales et le grand public, qui souhaitent mesurer l'ampleur et l'incidence de ces changements. Les efforts centrés sur l'évaluation d'impact resteront inchangés en 2019, dans l'optique de véhiculer un message fort sur les progrès réalisés à l'approche du dixième anniversaire de la restructuration majeure dont le Forum mondial a fait l'objet en 2009.

Partie VII.

Annexes

11^{ème} réunion plénière du Forum mondial - Déclaration de résultats

(Novembre 2018, Uruguay)

1. Les 20 et 22 novembre 2018, plus de 200 délégués de plus de 100 juridictions, organisations internationales et groupes régionaux se sont réunis à Punta del Este, en Uruguay, pour la 11^{ème} réunion annuelle du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (le Forum mondial).



2. La réunion a été marquée par le déploiement généralisé de l'échange automatique de renseignements en matière fiscale et par l'intérêt grandissant pour les avantages de la transparence et de la coopération fiscales, comme en témoigne l'augmentation du nombre de membres du Forum mondial, s'élevant à présent à 154. Depuis la dernière réunion plénière, sept nouveaux membres ont rejoint le groupe : la Bosnie-Herzégovine, le Cap-Vert, le royaume d'Eswatini, la Mongolie, le Monténégro, l'Oman et la Serbie. L'élargissement et l'approfondissement de la coopération fiscale internationale renforce la capacité de la communauté internationale à lutter contre l'évasion et la fraude fiscales grâce à la mise en œuvre des normes internationales d'échange de renseignements sur demande (EOIR) et d'échange automatique de renseignements (AEOI) sur la base de règles du jeu équitables.



3. Les délégués ont reconnu le rôle essentiel de la transparence fiscale pour aider les gouvernements du monde entier à renforcer la mobilisation des ressources nationales, et ont salué les progrès constants accomplis par les membres du Forum mondial en vue d'une plus grande transparence fiscale. Plus particulièrement, ils ont :

- Applaudi les 4 500 échanges bilatéraux effectués avec succès dans le cadre de la nouvelle norme AEOI en 2018 de la part de 86 juridictions ; ceux-ci contenaient des informations sur des millions de contribuables du monde entier détenant des comptes financiers à l'étranger. Alors qu'une grande majorité des juridictions ont honoré leur engagement et entamé les échanges automatiques en 2018, certaines juridictions ont encore des efforts à faire. Les membres s'attendent à ce que les problèmes de mise en œuvre en suspens, notamment la mise en place de réseaux d'échange internationaux complets, soient résolus dans les meilleurs délais et que les échanges soient plus généralisés en 2019. Vous trouverez plus de détails sur la mise en œuvre de la norme AEOI dans le rapport de mise en œuvre de l'AEOI 2018.
- Adopté des termes de référence détaillés pour évaluer l'efficacité dans la pratique de la mise en œuvre de la norme AEOI et du plan de travail afin de réaliser le suivi et les évaluations dans le cadre de l'approche par étapes en 2019, y compris en ce qui concerne la préparation préalable aux examens de l'efficacité dans la pratique qui débuteront en 2020.
- Reconnu les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la norme EOIR grâce à la publication de rapports sur 23 juridictions au cours de la deuxième série d'examens par les pairs de l'EOIR en 2018, soit 39 depuis le début de cette série. Alors que les juridictions montrent des progrès constants dans la mise en œuvre efficace de la norme EOIR, des difficultés subsistent en ce qui concerne la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs.
- Réaffirmé l'importance des activités d'assistance technique du Forum mondial pour garantir que les pays en développement puissent tirer pleinement parti de la transparence fiscale, notamment en faisant des progrès dans la mise en place de l'AEOI. Les délégués ont apprécié le soutien reçu des donateurs et la coopération efficace avec les organisations internationales et les partenaires régionaux.

4. Plus de détails sur les résultats de la réunion sont donnés ci-dessous.

L'échange automatique de renseignements (AEOI)

5. Suite aux premiers échanges entre les premiers utilisateurs en 2017, la concrétisation de l'engagement d'entamer les échanges automatiques en 2018 de la part de 86 juridictions est un succès majeur. Elle marque le début d'une nouvelle ère de transparence fiscale, dans laquelle les gouvernements ont bien plus d'outils pour s'assurer que leurs contribuables respectent leurs obligations. Pour que la norme AEOI soit efficace, elle doit être mise en œuvre sur la base de règles du jeu équitables et des échanges doivent avoir lieu avec tous les partenaires intéressés appropriés. Il est donc important que les problèmes qui entraînent des retards chez les 14 juridictions n'ayant pas encore entamé les échanges soient résolus dès que possible et que des échanges plus étendus aient lieu en 2019. Le deuxième rapport complet détaillant les conditions de mise en œuvre des juridictions engagées dans la mise en œuvre de la norme AEOI a été publié.^[16]
6. Au cours de la phase de mise en œuvre de la norme AEOI, le Forum mondial a veillé à ce que soient imposées des règles du jeu équitables en surveillant de près la réalisation de toutes les étapes clés et en fournissant l'assistance nécessaire. Il est également prévu de mener à bien une évaluation des cadres législatifs nationaux de toutes les juridictions engagées d'ici la fin de 2018 dans le cadre de l'approche par étapes.
7. Maintenant que les échanges ont commencé pour la grande majorité des juridictions engagées, le défi consistera à s'assurer que la norme AEOI fonctionne efficacement dans la pratique. Cela implique de veiller à ce que les institutions financières se conforment aux obligations de déclaration et de diligence raisonnable. Dans un premier temps, le Forum mondial a adopté des termes de référence pour évaluer l'efficacité de la mise en œuvre de la norme AEOI dans la pratique, ainsi qu'un cadre de haut niveau pour développer, tester et perfectionner son approche en matière de réalisation des évaluations. Le Forum mondial a chargé son groupe AEOI de développer davantage ce cadre et de fournir une méthodologie finalisée en 2019 afin que les examens par les pairs suivants puissent commencer en 2020.
8. En ce qui concerne les exigences en matière de confidentialité et de protection des données, condition préalable essentielle à la réception de renseignements au titre de la norme AEOI, le Forum mondial a convenu d'un processus d'évaluation à venir. Ce processus s'appuie sur les évaluations préliminaires déjà réalisées à

¹⁶ Rapport de mise en œuvre de l'AEOI 2018 : <http://www.oecd.org/tax/transparency/about-the-global-forum/publications/Rapport-2018-mise-en-oeuvre-AEOI.pdf>

cet égard pour toutes les juridictions échangeant des renseignements dans le cadre de l'approche par étapes et vise à garantir que les juridictions respectent les exigences de manière continue.

9. Avec l'accélération des échanges, les pays en développement progressent également dans la mise en œuvre de la norme AEOI. Sur la base du *Plan d'action du Forum mondial pour la participation des pays en développement à l'échange automatique de renseignements* (2017), tous les pays membres en développement ont été invités à se soumettre à une évaluation préliminaire de leur capacité à mettre en œuvre la norme AEOI et ont dû préparer un plan d'action détaillé. Près de deux douzaines de membres se sont déjà engagées dans ce travail. En outre, cinq projets pilotes bilatéraux entre des pays en développement et leurs pairs plus expérimentés sont en cours, à savoir l'Albanie et l'Italie ; la Géorgie et l'Allemagne ; le Ghana et le Royaume-Uni ; le Maroc et la France ; et les Philippines et l'Australie. Le projet pilote entre la Colombie et l'Espagne s'est achevé avec succès, la Colombie a commencé à échanger des renseignements dans le cadre de la norme AEOI en septembre 2017. Même constat pour le projet pilote entre le Royaume-Uni et le Pakistan, avec le Pakistan ayant commencé les échanges en 2018.

L'échange de renseignements sur demande (EOIR)

10. La deuxième série d'examens de l'EOIR par les pairs progresse avec la publication en 2018 de 22 nouveaux rapports sur l'EOIR et d'un premier rapport supplémentaire consignant les progrès réalisés. Dans de nombreux cas, les juridictions ont présenté des améliorations depuis leur premier examen, grâce à l'adoption de modifications nécessaires à leur cadre juridique ou à l'amélioration de la façon dont elles répondaient aux demandes de renseignements. Cependant, plusieurs examens ont identifié une faiblesse en termes de disponibilité des informations sur les bénéficiaires effectifs, un élément majeur de la deuxième série.
11. Il devient également évident que le volume de l'EOIR augmente à mesure que les membres bénéficient d'une transparence accrue dans le monde entier. Les échanges dans le cadre de la norme AEOI et les mesures mises en œuvre pour traiter le projet BEPS entraînent également des demandes d'échanges de renseignements plus complexes, y compris des demandes de groupe, démontrant ainsi l'importance de la norme EOIR en tant que fondement de la transparence fiscale mondiale.

12. Plus de 30 examens de l'EOIR sont en cours. Ceux-ci incluent les examens de 13 des juridictions ayant fait l'objet d'un examen en procédure accélérée en 2017, ceci pour permettre que les améliorations apportées, destinées à répondre à l'appel du G20, soient rapidement reconnues et améliorer ainsi leur notation par le Forum mondial en termes d'EOIR. Ces juridictions recevront leurs notes au cours de la nouvelle série l'année prochaine.

Garantir des règles du jeu équitables

13. Parallèlement à ses processus d'évaluation par les pairs, le Forum mondial garantit des règles du jeu équitables en identifiant les juridictions susceptibles de présenter un intérêt pour les travaux du Forum mondial et l'efficacité de la transparence fiscale, mais ne s'étant pas encore engagées à mettre en œuvre les normes de transparence fiscale. En 2018, le Forum mondial a identifié la Jordanie comme une juridiction pertinente pour les objectifs de l'EOIR, l'invitant à rejoindre le Forum mondial et à respecter la norme EOIR. Il s'est également félicité de l'engagement pris par le Kazakhstan et l'Oman de mettre en œuvre la norme AEOI à temps pour entamer les échanges d'ici à 2020.

Assistance technique

14. Les membres ont salué le travail d'assistance technique réalisé pour aider les juridictions à mettre en œuvre efficacement les normes EOIR et AEOI. Avec l'augmentation du nombre de membres, ce travail s'est énormément développé. Il s'agit d'un véritable effort combiné de la part du Forum mondial, des donateurs, d'autres organisations internationales et de groupes régionaux, travaillant ensemble à la réalisation d'un objectif commun.
15. Les délégués ont réaffirmé leur volonté de permettre aux pays en développement, qui constituent désormais la majorité des membres du Forum mondial, de tirer parti des progrès réalisés en améliorant la disponibilité et l'accès aux renseignements, y compris par le biais de l'échange automatique de renseignements.
16. Ils se sont réjouis du soutien politique croissant accordé aux normes internationales dans les pays en développement, soulignant le succès remarquable de la Déclaration ministérielle de Yaoundé, qui compte à présent 23 signataires^[17]. Ils ont souligné que l'assistance fournie par le Forum mondial s'inscrivait dans un programme plus large en matière de fiscalité et de développement en générant

¹⁷ <http://www.oecd.org/tax/transparency/yaounde-declaration.pdf>.



des retombées positives bénéfiques pour l'ensemble des administrations fiscales et allant également au-delà du contexte fiscal, par exemple des informations fiables sur les bénéficiaires effectifs, essentielles entre autres pour lutter contre le blanchiment de capitaux.

17. Reconnaissant le besoin de ressources en assistance technique appropriées et le temps important que prend le développement des capacités, les membres se sont réjouis des contributions financières volontaires supplémentaires versées ou promises en 2018 de la part de l'Australie, de la France, du Japon, de la Norvège, de la Suisse, du Royaume-Uni, de l'Union européenne et de la Banque interaméricaine de développement pour financer ce travail. Ils ont encouragé tous les membres à réfléchir aux moyens de collaborer plus étroitement pour fournir une assistance technique aux pays en développement, notamment par le biais de l'apprentissage entre pairs.

Maximiser les avantages de la transparence fiscale

18. Une transparence fiscale et un échange de renseignements accrus permettent de disposer d'informations essentielles à la lutte contre l'évasion fiscale, ce qui accroît à son tour la mobilisation des ressources nationales et contribue à la lutte contre les flux financiers illicites. Les membres ont noté que les crimes financiers sont de plus en plus sophistiqués et impliquent souvent plus d'une infraction, ce qui signifie que plusieurs agences gouvernementales peuvent être impliquées dans

une enquête et détenir des informations pertinentes. Ils ont discuté des possibilités de coopération nationale entre institutions pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre, en tenant compte du fait que le partage de renseignements obtenus par l'échange international de renseignements d'ordre fiscal est soumis à certaines conditions, y compris la garantie de la confidentialité des renseignements reçus.

19. Ils se sont félicités de la déclaration de Punta del Este^[18], qui met en place une initiative latino-américaine visant à utiliser au mieux les renseignements échangés dans le cadre des normes internationales en matière de transparence fiscale, non seulement pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, mais également contre la corruption et d'autres crimes financiers, en utilisant toutes les possibilités offertes par les accords internationaux pertinents. Cette initiative améliorera la coopération fiscale internationale pour lutter contre les pratiques contribuant à toute forme de criminalité financière, facilitera l'accès direct aux informations d'intérêt commun pour chaque agence concernée et définira une vision pour renforcer davantage la collaboration internationale.

À venir : Le 10^{ème} anniversaire du Forum mondial et un nouveau mandat

20. Les délégués se sont réjouis des travaux réalisés jusqu'à présent pour évaluer les avantages globaux de la transparence fiscale et pour analyser l'impact sur le comportement des contribuables et les recettes fiscales. Ils ont appelé à poursuivre les travaux dans ce domaine et ont réaffirmé être prêts à contribuer au processus.
21. Peu de temps avant le 10^{ème} anniversaire du Forum mondial, qui aura lieu en 2019, les membres ont reconnu le rôle clé joué par le Forum mondial dans la mise en œuvre efficace des normes en matière de transparence fiscale dans le monde entier. Les progrès accomplis depuis 2009 seront célébrés lors de la plénière du Forum mondial de 2019 afin de mettre en lumière les avantages globaux obtenus au cours des 10 dernières années.
22. La plénière de l'année prochaine sera également l'occasion de réfléchir aux travaux à venir du Forum mondial. Le Forum mondial a invité son comité de pilotage à examiner les priorités, les objectifs et les défis à venir afin d'anticiper l'étendue des travaux en cours et le mandat pour l'après-2020.

¹⁸ <http://www.oecd.org/tax/transparency/Latin-American-Ministerial-Declaration.pdf> .



23. Les délégués ont chaleureusement remercié le travail de la Chef du Secrétariat du Forum mondial, Mme Monica Bhatia, qui quittera son poste au début de 2019. Au cours des sept dernières années, elle s'est efforcée d'étendre les avantages de la transparence fiscale aux pays en développement et a soutenu la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements en matière fiscale dans plus de 100 juridictions à travers le monde.
24. Enfin, le Forum mondial a remercié le gouvernement de l'Uruguay pour sa généreuse hospitalité. La liste complète des participants figure à l'annexe A.

Liste des participants à la réunion du Forum mondial

Punta del Este, Uruguay 20-22 Novembre 2018

Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belgique, Belize, Bermudes, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine (République populaire de), Colombie, Corée, Costa Rica, Curaçao, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Géorgie, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Haïti, Hong Kong (Chine), Hongrie, Île de Man, Île Maurice, îles Caïmans, îles Cook, îles Féroé, îles Marshall, îles Vierges britanniques, îles Turques-et-Caïques, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Jersey, Kenya, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République dominicaine, Royaume d'Eswatini, Royaume-Uni, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Seychelles, Singapour, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Uruguay.

Banque asiatique de développement (BAD), Banque européenne d'investissement (BEI), Banque interaméricaine de développement (BID), Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT), Commission européenne (CE), Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), Groupe d'action financière (GAFI), Groupe de la Banque mondiale (GBM), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation intra-européenne des administrations fiscales (IOTA), Société financière internationale (SFI).

ANNEXE 2: Organes de travail du Forum mondial

Groupe de pilotage

	La Barbade (Vice-présidence)		Japon (Vice-présidence)
	Brésil		Kenya
	Îles vierges britanniques		Luxembourg
	Chine		Pays-Bas
	France		Arabie Saoudite
	Allemagne		Espagne (Présidence)
	Ghana		Suisse
	Inde		Royaume-Uni
	Île de Man		États-Unis
	Italie (Vice-présidence)		

Membres du groupe d'examen par les pairs

	Argentine		Liechtenstein
	Les Bahamas		Mexique
	Bermudes		Norvège
	Îles vierges britanniques		Pakistan
	Îles Caïman (Vice-présidence)		Roumanie
	Chine		Samoa
	Colombie		Arabie Saoudite
	France		Seychelles
	Georgie		Singapour (Présidence)
	Allemagne		Espagne
	Guernesey		Suisse
	Inde (Vice-présidence)		Ougande
	Indonésie		Royaume-Uni (Vice-présidence)
	Italie		États-Unis (Vice-président)
	Japon		Uruguay

AEOI Group Members

	Andorre		Ghana
	Argentine		Grèce
	Australie		Guernesey
	Autriche		Hong Kong, Chine
	Azerbaïjan		Hongrie
	Les Bahamas		Islande
	Bahrain		Inde (Vice-présidence)
	Barbade		Indonesie
	Belgique		Irlande
	Bermude		Île de Man
	Brésil		Italie (Présidence)
	Îles vierges britanniques		Japon
	Bulgarie		Jersey (Vice-présidence)
	Canada		Kazakhstan
	Îles Caïman		Corée
	Chili		Koweït
	Chine		Lettonie
Colombie (Vice-présidence)			Liechtenstein
	Îles Cook		Lituanie
	Costa Rica		Luxembourg
	Croatie		Malaisie
	Curaçao		Malte
	Chypre		Île Maurice
	République Tchèque		Mexique
	Danemark		Monaco
	Estonie		Montserrat
	Finlande		Pays-Bas (Vice-présidence)
	France		Nouvelle Zélande
	Georgie		Nigeria
	Allemagne		Norvège

	Pakistan		Espagne
	Panama		Suède
	Philippines		Suisse
	Pologne		Îles Turques et Caïques
	Portugal		Ougande
	Roumanie		Ukraine
	Fédération de Russie		Émirats Arabes Unis
	Saint Kitts & Nevis		Royaume-Uni
	Arabie Saoudite		États-Unis
	Seychelles		
	Singapour		
	République Slovaque		Secrétariat Commonwealth
	Slovenie		Union européenne
	Afrique du Sud		Groupe de la banque mondial
	Saint Marin		
Organisations internationales			



Le secrétariat du Forum mondial comprend une équipe multilingue des pays suivants:

	Australie,		France,		Pologne,
	Belgique,		Ghana,		Portugal,
	Brésil,		Allemagne,		Seychelles,
	Cameroun,		Georgie,		Espagne,
	Canada,		Inde,		Turquie,
	Chine,		Irlande,		Ukraine,
	Colombie,		Italie,		Royaume-Uni,
	République Tchèque,		Japon,		États-Unis.
	République Dominicaine,		Pays-Bas,		

Lecture complémentaire

AEOI

Standard for Automatic Exchange of Financial Account Information in Tax Matters (Second Edition, 2017):

<http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/common-reporting-standard/standard-for-automaticexchange-of-financial-account-information-in-tax-matters-second-edition-9789264267992-en.htm>

Status of commitments for Automatic Exchange of Information:

<http://www.oecd.org/tax/transparency/AEOI-commitments.pdf>

Automatic Exchange of Information Implementation Report 2018:

<http://www.oecd.org/tax/transparency/AEOI-Implementation-Report-2018.pdf>

The Global Forum's Plan of Action for Developing Countries Participation in AEOI:

<http://www.oecd.org/tax/transparency/plan-of-action-AEOI-and-developing-countries.pdf>

The AEOI Terms of Reference:

<http://www.oecd.org/tax/transparency/AEOI-terms-of-reference.pdf>

EOIR

Exchange of Information on Request: Handbook for Peer Reviews 2016-2020:

<http://www.oecd.org/tax/transparency/global-forum-handbook-2016.pdf>

Compliance ratings for jurisdictions on peer reviews on the EOIR standard:

<http://www.oecd.org/tax/transparency/exchange-of-information-on-request/ratings/>



Transparence fiscale 2018 : Rapport d'étape





Les 154 membres du Forum mondial sont:

Albanie • Andorre • Anguilla • Antigua-et-Barbuda • Argentine • Arménie • Aruba • Australie • Autriche • Azerbaïdjan • Les Bahamas • Bahreïn • La Barbade • Belgique • Belize • Bénin • Bermudes • Bosnie Herzégovine • Botswana • Brésil • îles vierges britanniques • Brunei Darussalam • Bulgarie • Burkina Faso • Cambodge • Cameroun • Canada • Cap Vert • îles Caïmans • Tchad • Chili • Chine (République populaire de) • Colombie • îles Cook • Costa Rica • Côte d'Ivoire • Croatie • Curaçao • Chypre • République tchèque • Danemark • Djibouti • Dominique • République dominicaine • Équateur • Égypte • El Salvador • Estonie • Eswatini • îles Féroé • Finlande • Ancienne République yougoslave de Macédoine (FYROM) • France • Gabon • Géorgie • Allemagne • Ghana • Gibraltar • Grèce • Groenland • Grenade • Guatemala • Guernesey • Guyane • Haïti • Hong Kong (Chine) • Hongrie • Islande • Inde • Indonésie • Irlande • île de Man • Israël • Italie • Jamaïque • Japon • Jersey • Kazakhstan • Kenya • Corée • Koweït • Lettonie • Liban • Royaume du Lesotho • Libéria • Liechtenstein • Lituanie • Luxembourg • Macao (Chine) • Madagascar • Malaisie • Maldives • Malte • îles Marshall • Mauritanie • Maurice • Mexique • Moldavie • Monaco • Mongolie • Monténégro •Montserrat • Maroc • Nauru • Pays-Bas • Nouvelle-Zélande • Niger • Nigéria • Nioué • Norvège • Oman • Pakistan • Panama • Papouasie-Nouvelle-Guinée • Paraguay • Pérou • Philippines • Pologne • Portugal • Qatar • Roumanie • Fédération de Russie • Rwanda • Saint-Christophe-et-Niévès • Sainte-Lucie • Saint-Vincent-et-les-Grenadines • Samoa • Saint-Marin • Arabie Saoudite • Sénégal • Serbie • Seychelles • Singapour • Saint-Martin • République slovaque • Slovénie • Afrique du Sud • Espagne • Suède • Suisse • Tanzanie • Thaïlande • Togo • Trinité-et-Tobago • Tunisie • Turquie • îles Turques-et-Caïques • Ouganda • Ukraine • Émirats arabes unis • Royaume-Uni • États-Unis • Uruguay • Vanuatu • L'Union européenne participe pleinement aux travaux du Forum mondial

Pour plus d'informations

Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales

www.oecd.org/tax/transparency

www.eoi-tax.org

Email: gftaxcooperation@oecd.org